Canton de Limours Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 🖷 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
http://www.courson-monteloup.fr

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU
NEUF FEVRIER DEUX MILLE SEIZE

L'An Deux mille Seize et le mardi neuf février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la Présidence de : Monsieur **ARTORÉ** Alain, Maire
Présents :
Messieurs **CHAINTREUIL** Daniel**, DOS SANTOS** Carlos, **GAUTIER** René, **GIARD** Jean-Claude, **KHOURY** Alain, **LABEAUT** Gilles, **MORLET** Thomas, et Mesdames **MONNERAT** Cathy, **PAILLANCE** Chantal, **PLESEL-LION** Peggy.

Absents :
Mesdames **BOUQUETY** Isabelle, **LOPEZ** Anabelle
Monsieur **MENDEZ** Joseph

Monsieur MORLET Thomas est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

- **Réflexion regroupement de communes**
- **Regroupement commandes travaux voirie – fourniture /pose signalisation**
- **Certificats administratifs**
- **Subvention ADMR**
- **DETR 2016**
- **PLU**
- **Questions diverses**

Canton de Limours Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 🖷 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
http://www.courson-monteloup.fr

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

REFLEXION REGROUPEMENT COMMUNES

Les communes de petite taille souffrent d'une perspective pessimiste de pérennité. L'évolution législative et réglementaire des collectivités territoriales tend notamment à réduire les compétences et les ressources des communes ; en particulier, les dotations de l'Etat diminuent drastiquement d'année en année.
Les associations des maires (AMF, AMIF), et même l'Etat, incitent les communes à se regrouper. C'est dans cette perspective que le Maire de Fontenay-les-Briis s'est rapproché de notre Commune.

Nous proposons donc de lancer une réflexion sur l'opportunité de regrouper les communes de Fontenay les Briis et Courson Monteloup.
La loi « NOTRE » parue en 2015 prévoit des mesures financières incitatives à ces regroupements.
Les raisons d'un regroupement ne doivent pas être uniquement financières, c'est surtout une vie commune de territoire (même bassin de vie) qui doit le justifier.
Les Conseil Municipaux, s'ils décident ce regroupement, devront délibérer, à l'unanimité, avant le 31 mars prochain pour pouvoir bénéficier des avantages financiers. Aucune consultation électorale n'est requise par la loi ; cependant des réunions publiques avec les Administrés seront tenues pour les informer.
M. le Maire expose les raisons qui justifieraient un tel regroupement :

- contiguïté territoriale des deux communes,
- existence d'un hameau commun : La Roncière,
- appartenance des deux communes au PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (partage des mêmes valeurs environnementales et des préoccupations de protection du patrimoine et des paysages, adhésion aux mêmes principes d'urbanisme), au même EPCI (la CCPL), au même bassin versant de la Charmoise, au même syndicat d'assainissement (le syndicat de l'Orge), au même canton et arrondissement,
- création récente d'un réseau d'assainissement collectif commun (La Roncière),
- des enfants de Fontenay fréquentent l'école de Courson-Monteloup et des hameaux de Fontenay sont plus proches du centre de notre commune,
- géographiquement, le territoire de Fontenay les Briis fait plusieurs incursions sur notre territoire.

Il précise également les objectifs poursuivis :

- réalisation d'économies d'échelle en augmentant notre taille,
- mutualiser les capacités financières et rationaliser les moyens dans un contexte financier de plus en plus contraint,
- pérenniser nos écoles en optimisant leur fréquentation,
- renforcer notre représentation territoriale en pesant plus fort auprès de l'Etat et des autres collectivités (Département, Région, EPCI, PNR) notamment par l'augmentation de la population (620 hab + 1 943 hab = 2 563 hab).
- meilleure rentabilité des équipements,
- rendre le périmètre du territoire communal plus cohérent.

Canton de Limours Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 🖷 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
http://www.courson-monteloup.fr

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Une analyse de la fiscalité est actuellement menée avec les services de la Préfecture. Le rapprochement favoriserait Courson-Monteloup dont le taux de taxe d'habitation de 17,02 % diminuerait pour converger vers le taux moyen pondéré des deux communes qui s'établirait à 14,81 %.
Le taux de la taxe du foncier bâti de Courson (18,06%) convergerait vers un taux commun de 17,72 %.
Pour le fonctionnement du conseil municipal, la loi prévoit un régime transitoire jusqu'aux prochaines élections municipales de 2020 et le conseil municipal serait composé de l'ensemble des membres des conseils municipaux des communes fondatrices.

REGROUPEMENT DE COMMANDES
TRAVAUX DE VOIRIE – FOURNITURE ET POSE SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE

La Communauté de Communes propose de mettre en place deux groupements de commande pour la fourniture et la pose de la signalisation horizontale et verticale et pour les travaux de voirie avec les communes membres qui le souhaitent.
Le groupement est représenté par un coordonnateur : La Communauté de Communes.
Le coordonnateur est chargé de la procédure de passation du marché, en fonction d'un cahier des charges commun mais rédigé en accord avec les communes membres de façon à respecter les spécificités de chacune.
La commission d'appel d'offres (CAO) du groupement sera composée d'un représentant élu parmi les membres de la CAO de chaque membre du groupement.
L'adhésion au groupement se fait par délibération du Conseil Municipal avec l'approbation de la convention de groupement et la nomination d'un élu (titulaire et suppléant) pour siéger à la CAO du groupement.
Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adhérer à la convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de voirie et nomme comme élus siégeant à la commission d'appel d'offres du groupement :

Daniel CHAINTREUIL membre titulaire
Jean-Claude GIARD membre remplaçant

CERTIFICATS ADMINISTRATIFS

Deux certificats administratifs ont été établis à la demande de la préfecture et de la trésorerie afin de régulariser deux comptes en dépassement de budget :

Virement de crédit du compte 2151 « réseaux de voirie » au compte « 1641 emprunt en euros » pour la somme de 106,80 €

Virement de crédit du chapitre 022 « dépenses investissement » au chapitre 11 « charges à caractère général» pour la somme de 4.620,00 €

Canton de Limours Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 🖷 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
http://www.courson-monteloup.fr

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

SUBVENTION ADMR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la demande de subvention formulée par l'ADMR. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'octroyer la subvention demandée de 448 € à l'ADMR, eu égard notamment aux interventions dont ont bénéficié certains de nos Administrés.

DETR 2016

Monsieur le Maire expose que, créée par l'article 179 de la loi de finances pour 2011, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

Au titre de ce dispositif, il est possible de proposer l'opération suivante :

- Modification accès intérieur de la salle du bâtiment dit « modulaires ».

Le projet consiste en la dépose d'une cloison, la reprise du sol et faux plafond, la mise en place de grille de ventilation haute et basse dans les deux espaces et la reprise d'étanchéité en toiture, ceci afin de permettre un accès aux personnes à mobilité réduite, dans une salle qui a vocation à recevoir du public et qui est utilisée en bureau de vote, salle de spectacle, salle de réunion, etc...
Ces travaux font partie des opérations éligibles à la DETR ; et il est proposé de les réaliser avec le bénéfice de cette subvention (à concurrence de 50%), le solde du financement restant à la charge de la commune.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux afin de :

- Modifier l'accès intérieur de la salle du bâtiment dit « modulaires ».

Et autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ces travaux et à la subvention demandée,

Le plan de financement suivant est proposé:

Opération :	Montant HT	Année de Financement	Subvention DETR 50 %	Reste à charge de la Commune
Modification de l'accès aux modulaires	4.840,00 € HT	2016	2.420,00 €	2.420,00 € HT €

Canton de Limours Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 🖷 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
http://www.courson-monteloup.fr

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

PLAN LOCAL URBANISME

En date du 19 décembre 2015 une délibération a été prise par le conseil municipal afin de prescrire le Plan Local d'Urbanisme.
La Préfecture nous a fait remarquer qu'une même délibération avait déjà été prise en avril 2010 et que deux délibérations ne peuvent avoir le même objet ; pour éviter toute ambiguïté quant à l'élaboration de notre document d'urbanisme, le conseil municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré, décide d'annuler la délibération prise le 19 décembre 2015 relative au Plan Local d'Urbanisme, et modifie la commission d'urbanisme, en charge du suivi de l'étude du plan local d'urbanisme, définie lors de la délibération du 12 avril 2010, et désigne ses membres qui seront désormais les suivants :

Monsieur MENDEZ Joseph, Maire Adjoint, Président,
Monsieur ARTORÉ Alain, Maire, membre,
Monsieur CHAINTREUIL Daniel, Conseiller Municipal, membre,
Monsieur GAUTIER René, Conseiller Municipal, membre,
Monsieur LABEAUT Gilles, Conseiller Municipal, membre.

Pas de questions diverses

Fin de séance 22h00